

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 20 septembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Sont absents :

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2016-421**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 30 AOÛT ET DU 7 SEPTEMBRE 2016



**2016-422**

#### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 30 AOÛT ET DU 7 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016 et de la séance extraordinaire du 7 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU  
31 AOÛT 2016 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 31 août 2016.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU  
21 SEPTEMBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**



**2016-423**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU  
21 SEPTEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2016-506** Entente de regroupement avec l'*Union des municipalités du Québec* pour la souscription à l'assurance de protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux (dossier 48836)
- AP2016-524** Adjudication de contrats pour l'acquisition de véhicules d'urgence (VQ-48729)
- AP2016-526** Adjudication de contrats pour l'acquisition et l'installation d'équipement électronique d'urgence (VQ-48739)
- AP2016-546** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de puisards, de regards et d'autres articles préfabriqués en béton armé (VQ-47784)
- A2GT2016-073** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Neuville – Arrondissement des Rivières
- DE2016-159** Acquisition de gré à gré ou par expropriation de parcelles de terrain ainsi que de servitudes réelles, perpétuelles et temporaires sur une partie des lots 1 309 602, 1 309 603, 5 887 810, 1 309 606, 5 198 728, 5 198 729, 1 312 954, 1 312 957, 2 544 201, 1 309 618, 1 309 619 et 1 309 620 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières et Ville de L'Ancienne-Lorette
- IN2016-030** Avis de modification numéro 1 relatif au mandat pour le déplacement du réseau de distribution aérien de *Bell Canada* dans le cadre du projet de construction d'une voie réservée, *Express Robert-Bourassa/Université Laval*, phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- EN2016-025** Avenant à l'entente signée le 7 juillet 2014 entre la Ville de Québec et L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord, relative à la réalisation d'activités visant à contrer la présence de cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau servant à l'alimentation en eau potable de la Ville de Québec – Années 2014, 2015, et 2016
- PC2016-084** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont sur le boulevard Wilfrid-Hamel au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1082
- EU2016-004** Appropriation de 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- A5GT2016-019** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la*

*circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur une portion de l'avenue D'Estimauville, R.A.V.Q. 1057*

- BT2016-033** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1068*
- BH2016-008** *Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements relatifs à un programme de subvention relevant de la compétence d'agglomération aux fins de concordance avec la désignation des services municipaux, R.A.V.Q. 1070*
- PC2016-078** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif temporaire à l'intersection de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> Rue Est, R.A.V.Q. 1071*
- OT2016-010** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec relativement à l'adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, R.A.V.Q. 1075*
- TI2016-049** *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la mise en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1079*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



#### PROPOSITIONS



**2016-424**

#### **CONSEIL – ABOLITION DU « MOT DU MAIRE » DANS LE MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le Mensuel d'information municipale (MIM) se veut un outil de communication de l'information municipale qui s'adresse à tous les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures ;

CONSIDÉRANT QUE le MIM est distribué dans tous les foyers par l'entremise du *Journal de Saint-Augustin*;

CONSIDÉRANT QUE la vision des créateurs du *Journal de Saint-Augustin* est de fournir un contenu d'information locale positive;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Augustin utilise la section « Mot du maire » pour des fins de propagande politique et de dénigrement de son conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE retirer du MIM la rubrique « Mot du maire », ou tout autre texte ayant le même but, à compter de la prochaine parution. La présente résolution apparaîtra en lieu et place de l'habituel texte signé par le maire.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM. Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte



2016-425

**DIRECTION GÉNÉRALE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS (PAVILLON LAURE-GAUDREULT)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
 ET RÉSOLU :

QUE la Ville réitère son appui au projet d'agrandissement de l'école des Pionniers (pavillon Laure-Gaudreault) conditionnel à la ratification d'un protocole d'entente pour l'utilisation des équipements et qu'elle contribue à hauteur de 20 % du coût total du projet jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1,7 M\$;

QUE la Ville cède une parcelle de terrain nécessaire à l'agrandissement du gymnase.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-426

**TRÉSORERIE – ÉTAT DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES SONT IMPAYÉES – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTOMNE 2016 – CONSENTEMENT DES ACTES DE VENTE DÉFINITIFS DÉCOULANT DE CETTE VENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

D'ordonner au greffier de procéder, les 21 et 22 novembre 2016, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état des immeubles et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour les années antérieures à 2016 et dont le solde pour cette période est supérieur à 10 \$;

D'accepter que le propriétaire de l'immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes puisse s'acquitter de ses taxes impayées et des frais y afférant de 100 \$ pour le 1<sup>er</sup> avis, 200 \$ pour le 2<sup>e</sup> avis ou 300 \$ avant la date de la vente à l'enchère publique;

DE consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes à qui des immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

D'autoriser le greffier, Me Daniel Martineau, à dresser et à signer des actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;

D'autoriser le directeur du Service du greffe à demander les services de professionnels, arpenteurs, huissiers et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-427

**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, déclare qu'il a directement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 13 septembre 2016 pour un montant total de 312 310,47 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en août et septembre 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 18 août au 8 septembre 2016, pour un montant total de 1 885 264,31 \$.

**Total : 2 197 574,78 \$**

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 13 septembre 2016.

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-428**

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-429**

**GREFFE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À DELOITTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE confirmer le mandat donné par la résolution 2016-037 adoptée le 25 janvier 2016, selon les conditions substantiellement conformes à la lettre-mandat du 22 juin 2016 et le document intitulé « modalités contractuelles générales » joints au mémoire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer cette lettre-mandat.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM. Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**2016-430**

**GREFFE – COUR MUNICIPALE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRES EN MATIÈRE PÉNALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, responsables des dossiers en matière pénale, à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lorsque celle-ci doit agir à titre de poursuivante, pour toute cause relevant de la compétence de la Cour municipale de Québec;

QUE les procureurs de la Ville de Québec n'agissent que suite à une demande du Service du greffe et selon les directives qui leur seront données par le greffier ou toute personne qu'il aura désignée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-431**

**GREFFE – QUITTANCE – LOT 5 464 395 – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE donner quittance totale, générale et finale du paiement du solde de prix de vente et de consentir à la radiation de l'hypothèque et du droit de résolution garantissant le

paiement de ce solde résultant de l'acte publié le 4 mars 2015 sous le numéro 21 382 357.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leurs suppléants, à signer la quittance selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-432**

**GREFFE – CESSION DU LOT 3 775 452 – RUE DU VITRIER – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-300**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel Pertech construction inc. cède à titre gratuit à la Ville le lot 3 775 452 (rue du Vitrier), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire;

D'abroger la résolution 2016-300 adoptée le 21 juin 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-433**

**GREFFE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION À LA SALLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Ville de confier à une personne l'exploitation de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91.2<sup>o</sup> de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville d'accorder une aide pour la création et la poursuite d'œuvres de culture et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Salle Albert Rousseau est un organisme sans but lucratif

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE conclure un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et La Corporation de la Salle Albert-Rousseau (SAR) relativement à la prise en charge par la SAR les activités de programmation à la Salle Desjardins, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint au mémoire;

D'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-434**

**GREFFE – ACCÈS AU LAC SAINT-AUGUSTIN PAR LE PARC RIVIERA**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'interdire l'accès au lac Saint-Augustin par le parc Riviera à compter du 20 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-435**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-021 – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN ANNUEL DES RUES PRIVÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'entretien et de déneigement annuel des rues privées, appel d'offres no AO-2016-021, à l'entreprise Sotraco inc. aux prix unitaires de sa soumission du 25 août 2016;

QU'en conformité avec la résolution no 2016-420 soit adjugé pour une durée de 3 ans, le contrat d'entretien et de déneigement pour les rues privées suivantes :

- 7<sup>e</sup> Avenue
- 8<sup>e</sup> Avenue
- 9<sup>e</sup> Avenue
- 10<sup>e</sup> Avenue (entre le 2045 et le 2057)
- Chemin du Petit Village Nord
- Chemin du domaine des cinq
- Rue Guy
- Rue Morand
- Rue Verrette
- Rue Paul

QU'en conformité avec la résolution no 2016-420 et le devis technique de l'appel d'offres no AO-2016-021, soit adjugé pour une durée de 2 ans, à compter du printemps 2017, le contrat d'entretien et de déneigement pour le chemin de la Plage St-Laurent;

QU'il soit possible pour le conseil de se prévaloir de la clause de renouvellement prévu au devis d'appel d'offres no AO -2016-021;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire pour les trois (3) premières années, le mode de financement étant à revoir lors du renouvellement du contrat le cas échéant.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-436**

**GREFFE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –  
PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le projet de prolongement de la rue Valériane selon les conditions de l'entente mentionnées ci-dessous;

D'autoriser la conclusion avec 9337-4189 Québec inc. de l'entente relative aux travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au mémoire;

DE s'engager auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages du bassin de rétention des eaux.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-437**

**RESSOURCES HUMAINES – LETTRE D'ENTENTE – MODIFICATION D'HORAIRE  
SECTEUR DE L'ENTRETIEN MÉNAGER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver la lettre d'entente 2016-01 et son entrée en vigueur le 12 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-438**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE D'ASSISTANCE  
FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville autorise Mme Lucie Hamel, conseillère culture et bibliothèque, à procéder à la demande d'aide financière de 2016-2017 pour un montant au moins égal à celui de 2015-2016, soit 73 800 \$, pour le projet de développement de collections des bibliothèques publiques autonomes, prévu par le ministère de la Culture et des Communications, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et à respecter les délais et les exigences requises;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate M. Sylvain Juneau, maire, à procéder à la signature de tous les documents nécessaires pour la présente entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-439

**GESTION DU TERRITOIRE – REGROUPEMENT D'ACHATS – APPEL D'OFFRES CHI-2017 POUR L'HYPOCHLORITE DE SODIUM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE la Ville joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour assurer son approvisionnement en hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités pour les années 2017 et 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-440

**GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DU PROLONGEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – ROUTE TESSIER ET CHEMIN DE LA BUTTE**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires



de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU;

D'autoriser la directrice du Service de la gestion du territoire. Mme Marie-Joëlle Gosselin, ou son remplaçant, à agir en tant que répondant de la Ville pour tout document concernant le programme FEPTU.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-441

**GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC POUR AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), à son article 6.3.1, stipule que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) doit prendre en considération, dans le cadre des demandes d'agrandissement des périmètres d'urbanisation régionaux, la nécessité d'offrir des espaces suffisants pour accueillir la croissance des lieux d'emploi;

CONSIDÉRANT le pôle industriel déjà existant, cette future zone industrielle s'inscrit dans un développement bien orchestré par son excellente desserte en transport routier et ferroviaire, sa proximité avec l'aéroport et le port de Québec et sa localisation au cœur d'un important bassin de population qualifiée. Le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est propice au développement d'une nouvelle zone industrielle permettant de répondre à une partie de la demande pour des espaces industriels vacants dans l'ensemble du territoire de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés sont enclavés par d'importants axes routiers et autoroutiers et ne sont adjacents à aucune zone résidentielle assurant ainsi que le futur parc industriel ne crée pas de troubles de voisinage avec le milieu environnant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE demander la modification du PMAD pour ajouter les lots visés, au périmètre urbain de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à des fins industrielles selon l'annexe 1 jointe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-442

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 181, RUE DE LIVERPOOL**

CONSIDÉRANT la demande d'agrandissement pour le bâtiment principal de l'immeuble situé au 181, rue de Liverpool connu et désigné comme étant le lot 4 411 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT la faible visibilité de l'agrandissement en raison de son implantation;

CONSIDÉRANT QUE le type et la couleur du revêtement extérieur prévus pour l'agrandissement sont identiques à ceux de celui existant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande d'agrandissement pour le bâtiment sis au 181, rue de Liverpool, immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 411 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, conformément aux plans de Benoit Lachance architecte, daté du 19 août 2016;

QUE la demande soit acceptée sous réserve que soit aménagée une bande de 2 m gazonnée ceinturant le bâtiment.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-443**

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 220, RUE DE SYDNEY**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne sur pylône et d'une seconde sur le bâtiment du 220, rue de Sydney, immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 738 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes s'intègrent bien à l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT la répartition du jeu des couleurs et le design sobre des enseignes;

CONSIDÉRANT QUE les proportions sont équilibrées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une enseigne sur pylône et d'une enseigne sur le bâtiment du 220, rue de Sydney, immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 738 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en conformité avec les plans déposés le 1<sup>er</sup> juin 2016 par Posimage (Plan JLH-2016-293-5E et JLH-2016-293-1B).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**2016-444**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 414, ROUTE 138**

CONSIDÉRANT la demande d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble sis au 414, Route 138;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage no 480-85 exige que le bâtiment soit implanté à une distance minimale de 6 m de la limite latérale du lot;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet de créer un effet de surcharge visuelle;

CONSIDÉRANT la distance importante entre l'agrandissement et la propriété voisine;

CONSIDÉRANT le préjudice subi par le demandeur puisque les normes d'implantation l'empêchent de procéder à l'agrandissement de son bâtiment en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE les normes applicables quant à l'implantation ne sont pas adaptées aux bâtiments résidentiels existants par droit acquis dans ce secteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme l'agrandissement du bâtiment résidentiel principal pour une superficie maximale de 13,3 m<sup>2</sup>, situé à une distance de 4,02 m de la limite latérale du lot.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2016-445**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2 présente le projet de règlement.



**2016-446**

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *RÈGLEMENT n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM. Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**2016-447**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-496 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *RÈGLEMENT N° 2016-496 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-448**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-497 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-497 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-449

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 2016-498 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-343 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-498 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2012-343 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-450

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-499 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-499 modifiant le Règlement n° 510-86 circulation et stationnement dans les rues de la Municipalité.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-451

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-500 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-500 sur la prévention des incendies.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-452

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-501 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE C-9, RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS AINSI QUE LE RÈGLEMENT NO 1109-96 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-501 modifiant le Règlement R.R.V.Q. CHAPITRE C-9, Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais ainsi que le Règlement n° 1109-96 sur les animaux domestiques

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-453

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2016-503 modifiant le Règlement n° 2016-472 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM. Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 21.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Olivier Trudel, greffier adjoint

